

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23.10.2019			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste		Lié à :(obligatoire) ad 19.021
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur la lutte contre la violence domestique		
Contenu :		
Article 6		
<u>Menace et prévention</u>		
<u>L'État déploie une unité spécialisée dans la prévention de la violence et l'analyse des menaces liées aux violences domestiques, au sein de la police neuchâteloise. Il la soutient et lie son travail avec celui du reste du dispositif.</u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Gregory Jaquet et Annie Clerc-Birambeau		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :